



Règlement municipal de la Ville d'Otterburn Park

**RÈGLEMENT 469-7  
ANNEXE D  
TRAVAUX PUBLICS  
EXERCICE 2024**

		Frais d'administration 15% taxables	Taxable	
<b>1.</b>	<b>Raccordement d'aqueduc et d'égout</b>			
	Coût (entrepreneur, temps homme et machine, fournitures)	OUI	OUI	
	a) Résidentiel	Dépôt de garantie égal à l'estimé des coûts, minimum 12 500 \$		
	b) Commercial	Dépôt de garantie égal à l'estimé des coûts, minimum 13 500 \$		
<b>2.</b>	<b>Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau, incluant la vérification du fonctionnement de la boîte de service (bonhomme à eau)</b>			
	a) Durant les heures de travail normales des employés municipaux	Gratuit avec avis de 48hrs ouvrable Urgence ou sans avis : 100\$ pour la 1ere intervention Intervention subséquente : 200 \$	OUI	NON
	b) Hors les heures de travail normales	400 \$ par déplacement	OUI	NON
<b>3.</b>	<b>Déblocage d'égout sanitaire – le demandeur doit prioritairement faire appel à un plombier, le personnel du Service n'intervenant qu'en cas d'extrême urgence</b>			
	a) Durant les heures de travail normales des employés municipaux	100 \$ l'heure / homme (incluant l'équipement)	OUI	NON
	b) Hors les heures de travail normales	200 \$ l'heure / homme, minimum 3 heures (incluant l'équipement)	OUI	NON



Règlement municipal de la Ville d'Otterburn Park

**RÈGLEMENT 469-7  
ANNEXE D  
TRAVAUX PUBLICS  
EXERCICE 2024**

		Frais d'administration 15% taxables		Taxable
<b>4.</b>	<b>Boîte de service</b>			
	a) Ajustement, localisation de plus d'une heure ou réparation de la boîte qui requiert machinerie ou pièces	Coût (temps hommes et machine, fournitures)	OUI	NON
	b) Nouvelle boîte de service	250 \$	OUI	NON
	c) Ajustement mineur et localisation de moins d'une heure de la boîte	Gratuit		
<b>5.</b>	<b>Localisation de conduite d'aqueduc ou d'égout (avec caméra)</b>			
		260 \$ l'heure / homme	OUI	NON
<b>6.</b>	<b>Camion de six roues lors d'une intervention, incluant l'opérateur</b>			
	a) Durant les heures de travail normales des employés municipaux	90 \$ l'heure	OUI	NON
	b) Hors les heures de travail normales	90 \$ l'heure PLUS le taux horaire de la main-d'œuvre assignée	OUI	NON
<b>7.</b>	<b>Camion de dix roues lors d'une intervention, incluant l'opérateur</b>			
	a) Durant les heures de travail normales des employés municipaux	110 \$ l'heure	OUI	NON
	b) Hors les heures de travail normales	110 \$ l'heure PLUS le taux horaire de la main-d'œuvre assignée	OUI	NON
<b>8.</b>	<b>Tracteur excavateur lors d'une intervention, incluant l'opérateur</b>			
	a) Durant les heures de travail normales des employés municipaux	140 \$ l'heure	OUI	NON
	b) Hors les heures de travail normales	140 \$ l'heure PLUS le taux horaire de la main-d'œuvre assignée	OUI	NON



Règlement municipal de la Ville d'Otterburn Park

RÈGLEMENT 469-7  
ANNEXE D  
TRAVAUX PUBLICS  
EXERCICE 2024

		Frais d'administration 15% taxables		Taxable
<b>9.</b>	<b>Chargeur sur pneumatique lors d'une intervention, incluant l'opérateur</b>			
	a) Durant les heures de travail normales des employés municipaux	125 \$ l'heure	OUI	NON
	b) Hors les heures de travail normales	125 \$ l'heure PLUS le taux horaire de la main-d'œuvre assignée	OUI	NON
<b>10.</b>	<b>Camion récurveur lors d'une intervention, incluant l'opérateur</b>			
	a) Durant les heures de travail normales des employés municipaux	300 \$ l'heure	OUI	NON
	b) Hors les heures de travail normales	500 \$ l'heure PLUS le taux horaire de la main-d'œuvre assignée, minimum 3 heures	OUI	NON
<b>11.</b>	<b>Compteur d'eau avec transmission RF</b>			
	a) Pour une nouvelle construction	394.50 \$ compteur 3/4 po. 635.35 \$ compteur 1 po. 1 895.05 \$ compteur 1 ½ po.	NON NON NON	NON NON NON
	b) Inspection et scellement obligatoire	2 400\$ compteur 2 po. 50 \$ par visite	NON OUI	OUI NON
	c) Demande de contestation du volume d'eau mesuré	500 \$ par demande	OUI	NON
	d) Remplacement d'un compteur	Idem que pour une nouvelle construction	NON	OUI
Installation par un plombier professionnel mandaté par le propriétaire, en conformité avec les normes municipales.				
<b>12.</b>	<b>Pose d'asphalte</b>	Coût (temps homme et machine, fournitures)	OUI	NON
<b>13.</b>	<b>Gestion du béton</b>	100\$ pour la 1ere unité de logement 50\$ pour chaque unité additionnelle de logement, de suite, ou de chambre locative	NON	NON
<b>14.</b>	<b>Frais d'inspection</b>	Intervention : 75\$ <i>Gratuit pour la 1ere inspection si permis de raccordement</i>	OUI	NON
	<b>Frais de demande d'autorisation</b>			
	a) Raccordement de services publics (égout et aqueduc)	100\$ (comprend la 1ere inspection)	NON	NON
	b) Gestion des eaux pluviaux	50 \$	NON	NON



Règlement municipal de la Ville d'Otterburn Park

**RÈGLEMENT 469-7  
ANNEXE D  
TRAVAUX PUBLICS  
EXERCICE 2024**

		Frais d'administration 15% taxable		Taxable
<b>15.</b>	<b>Bac de récupération ou Organibac (bac attribué à la propriété)</b>			
	a) Bac 360 litres	128\$	OUI	NON
	b) Organibac 240 litres	110,75\$	OUI	NON
	c) Organibac 120 litres	68\$	OUI	NON
	d) Petit bac matières organiques	11\$	OUI	NON
	e) Pièces pour réparation	Coût des pièces + temps d'homme si nécessaire 100\$/heure, minimum ½ heure		
<b>16.</b>	<b>Nettoyage de rue par la Ville</b>			
	Par un chargeur sur pneumatique avec balai, incluant la disposition des résidus			
	a) Durant les heures de travail normales des employés municipaux	175 \$ l'heure, minimum 3 heures	OUI	NON
	b) Hors les heures de travail normales	Taux horaire majoré (150% ou 200% selon convention collective), minimum 3 heures	OUI	NON
	Par un balai aspirateur, incluant la disposition des résidus			
	a) Durant les heures de travail normales des employés municipaux	175 \$ l'heure	OUI	NON
	b) Hors les heures de travail normales	Taux horaire majoré (150% ou 200% selon convention collective), minimum 4 heures	OUI	NON
<b>17.</b>	<b>Coupe de bordure</b>	Coût (temps homme et machine, fournitures)	OUI	NON
<b>18.</b>	<b>Réparation de ponceau d'entrée charretière</b>	Coût (temps homme et machine, fournitures)	OUI	NON



Règlement municipal de la Ville d'Otterburn Park

**RÈGLEMENT 469-7  
ANNEXE D  
TRAVAUX PUBLICS  
EXERCICE 2024**

		Frais d'administration 15% taxables		Taxables
<b>19.</b>	<b>Location de matériel de signalisation (pour urgences seulement)</b>			
	a) Cône	3.00 \$ par jour	OUI	OUI
	b) Barricade de bois avec support (3 morceaux)	4.00 \$ par jour	OUI	OUI
	c) Matériel de signalisation sur pied	4.00 \$ par jour	OUI	OUI
<b>20.</b>	<b>Utilisation de l'emprise publique (Règlement E-475)</b>			
	a) Demande d'autorisation	50 \$	NON	NON
	b) Dépôt	2 000 \$		
	c) Signalisation	Application des tarifs de la section 18.		
	d) Entreposage sporadique sur pavage	25 \$ / jour	OUI	OUI
	e) Emprise excédentaire	150\$ / année	OUI	OUI
	f) Stationnement	220 \$ / case / année	OUI	OUI
<b>21.</b>	<b>Réparation de dommages sur un terrain privé en raison du déneigement par des employés municipaux</b>			
	a) Réclamation faite avant le 21 mai de l'année en cours	Gratuit		
	b) Réclamation faite après le 21 mai	Coût (temps homme et machine, fournitures)	OUI	NON
<b>22.</b>	<b>Déchiquetage des branches sur demande, hors des périodes gratuites prévues au calendrier de collecte, incluant le personnel</b>			
		250 \$ l'heure, minimum 1 heure	OUI	NON